

Règlement du 15^{ème} Open d'automne de Briouze

Article 1 : L'association L'Echiquier du Bocage organise du 21 au 22 octobre 2017 son 15^{ème} Open d'Automne. Ce tournoi est homologué FFE & FIDE sous le numéro 42266 pour le tournoi A et 42267 pour le tournoi B.

Article 2 : Si il y a moins de 30 joueurs, il n'y aura qu'un seul tournoi. Au-delà de 30 joueurs, il sera procédé à un partage entre le tournoi A et le tournoi B. Le Comité d'Organisation adoptera la meilleure répartition pour un bon équilibre des deux tournois.

Article 3 : Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale Des Échecs (FIDE), du 1er juillet 2017 (87^{ème} Congrès de Baku (Azerbaïdjan). Les appariements, avec le logiciel PAPI dernière version approuvé par la FFE, se font au système suisse sur 5 rondes. Le système de Haley sera appliqué si la nécessité est relevée par le Comité d'Organisation.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence, réglé leurs droits d'inscription et pointé.

Article 4 : La cadence de jeu est de « 60 minutes + 30 secondes/coup » par joueur. L'incrément commence dès le premier coup.

Il n'y a pas d'ajournement. Les parties jouées comptent pour le classement Elo national ou le classement Elo FIDE suivant le cas.

Article 5 : Les horaires sont établis de la façon suivante:

Le 21 octobre : Pointage de 8h45 à 9h45.

1^{ère} ronde à 10h00

2^{ème} ronde à 14h00

3^{ème} ronde à 17h30

Le 22 octobre :

4^{ème} ronde à 10h00

5^{ème} ronde à 14h00

Remise des Prix à 17h30.

Un temps de pause minimum de 15mn sera respecté entre la fin de la dernière partie d'une ronde et le début de la ronde suivante.

En cas de force majeure, les organisateurs, en accord avec l'arbitre, se réservent le droit de modifier les horaires.

Un joueur peut avoir jusqu'à 15 minutes de retard au début de la partie ; au-delà, la partie est perdue par forfait.

Article 6 : Ethique du jeu :

-tout joueur ayant terminé sa partie pour la ronde devient spectateur.

-aucun joueur, ni spectateur ne peut intervenir dans une partie sous quelque forme que ce soit pendant les rondes.

- tout joueur ou spectateur doit éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Article 7 : Le montant des droits d'inscription au tournoi est fixé comme suit : Adultes : 20€ / Jeunes : 10€.

En cas d'inscription sur place, le droit d'inscription est majoré de 5€

Article 8 : Le classement final est établi par l'addition des points de partie. Pour départager les ex-aequo on utilisera le Buchholz Médian, puis le Cumulatif, enfin la Performance.

Article 9 : La liste des prix sera affichée dans la salle de tournoi avant a fin de la 3^{ème} ronde.

Les prix au classement général sont répartis au système Hort. Aucun prix inférieur à 10€ ne sera distribué au titre du classement général. Les autres catégories de Prix seront distribuées à la place.

Les prix sont non cumulables, et chaque lauréat se verra remettre le prix le plus important auquel il a droit

Les prix ne seront remis qu'aux lauréats présents lors de la remise des récompenses. Tout lauréat absent de la remise des prix renoncera de fait à son prix.

Toutefois un lauréat qui, pour une raison de force majeure, ne pourrait pas assister à la remise des récompenses pourra demander à recevoir son prix par voie postale ; le prix sera alors diminué d'une valeur de 10% avec un minimum de 5,00 €.

Article 10 : L'arbitrage est assuré par M. LUCAZEAU Alain, Arbitre AF2. Les résultats seront communiqués à la FFE pour le classement National et le classement international.

Article 11 : « Pendant le jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un téléphone mobile et/ou autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Toutefois, le règlement de la compétition autorise de tels appareils à être stockés dans le sac du joueur, du moment que l'appareil est complètement éteint. Il est interdit à un joueur de porter un sac contenant un tel appareil sans l'autorisation de l'arbitre».

Pour le tournoi, s'il est évident qu'un joueur a apporté un tel équipement dans la salle de jeu, il recevra un avertissement. Un deuxième entraînera la perte de la partie. L'adversaire gagnera. La sonnerie du portable d'un joueur pendant la ronde en cours entraînera la perte de la partie pour ce joueur.

L'adversaire gagnera.

Un aménagement est possible pour un joueur devant assurer une astreinte téléphonique dans le cadre de son activité professionnelle. En ce cas, il faudra en avvertir l'arbitre.

Article 12 : Droit à l'image:

Tout participant au tournoi autorise le club à publier par voie de presse et/ou Internet toute photographie, prise à l'occasion du tournoi, sur laquelle il figure.

Article 13 : Tout au long du tournoi les Règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pour tout point non évoqué dans le présent règlement ou pour tout ce qui n'est pas précisé.

Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Fait à BRIOUZE, le 21 octobre 2017

L'organisateur

Nicolas GUEHO

L'arbitre

Alain LUCAZEAU